

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Avril 2008

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES FINANCES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 7/05

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération de Seine-et-Marne du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

- Tous cantons

RÉSUMÉ : A l'occasion de ce rapport, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 500 € à la Fédération de Seine-et-Marne du Mouvement contre le Racisme et pour l'amitié entre les peuples, au titre de 2008.
Les crédits budgétaires nécessaires à l'octroi de cette subvention ont été inscrits lors du budget primitif 2008, au programme « Autres interventions - Fonctionnement ».

La Fédération de Seine-et-Marne du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), sise 19 avenue Diderot à VILLEPARISIS, lutte contre toutes les formes de racisme et contre les exclusions. Elle compte environ 70 adhérents, qui se répartissent en trois comités locaux situés à Chelles, Meaux et Melun.

La Fédération départementale cible ses actions vers le jeune public sur les thèmes du racisme et de la violence. Des rencontres sont ainsi régulièrement organisées dans des lycées. Des permanences sont également assurées auprès des personnes victimes de discriminations.

Toutes ces actions occasionnent des frais de déplacement, de documentation et la création de supports pédagogiques.

Je vous propose de lui verser une subvention d'un montant de **500 €** au titre de l'année 2008, soit un montant identique à la dernière subvention attribuée.

Les crédits nécessaires à l'attribution de cette subvention ont été inscrits au programme « Autres Interventions - Fonctionnement ».

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 7/05 des rapports soumis à la commission
n° 7 - Finances

Rapporteur : MME TALLET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 18 Avril 2008

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération de Seine-et-Marne du
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

d'attribuer sur le programme « Autres Interventions - Fonctionnement », une subvention
de 500 € à la Fédération du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)
de Seine-et-Marne au titre de l'année 2008.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

